

Grandir à Morteau



Le guide pour les parents
des enfants de 0 à 16 ans

ÉDITION
2024 - 2025

Ville de
mORTEAU
Un temps d'avance !

**Une version numérique de ce livret
est disponible sur le site internet
marteau.org**



Nous avons le plaisir de vous proposer la nouvelle édition du livret «Grandir à Morteau».

La Ville de Morteau, accompagnée de ses nombreux partenaires, poursuit son objectif d'offrir les meilleures conditions éducatives et de loisirs possibles aux jeunes mortuaciens.

Cette année est marquée par notre labellisation 100% EAC (Éducation Artistique et Culturelle). Nous travaillons sur la création de parcours culturels à destination des élèves de la maternelle et du primaire. Ces parcours, mis en place dès la rentrée 2024, permettront aux élèves d'aller à la rencontre des artistes, de pratiquer et de créer mais aussi d'acquérir de nouvelles connaissances.

Vous trouverez dans ce guide toutes les informations relatives au quotidien de vos enfants. Il a pour ambitions de faciliter vos choix et vos démarches. Bonne lecture !

Bien à vous,

Cédric Bôle,
Maire de Morteau

Laëticia Renaud,
Adjointe

Avant la naissance

Santé/bien-être

Le suivi de grossesse, la PMI

Les démarches administratives

Déclarer sa grossesse, prévoir ses congés maternité

Où accoucher ?

Les aides

La prime à la naissance

L'adoption

De 0 à 3 ans

Les démarches administratives

L'état civil, la CAF

Les aides

Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, l'allocation de base, les compléments

Santé/bien-être

Les examens médicaux des premières semaines, les vaccins, couches lavables

Les modes d'accueil

Le relais petite enfance, les crèches

La parentalité

Les matins câlins, le Lieu Accueil Enfant Parent, Service Oreille

De 3 à 10 ans

Les démarches administratives

L'inscription à l'école, l'allocation de rentrée scolaire

Les établissements scolaires (publics et privés)

Écoles maternelles et primaires, la classe ULIS, l'IME

La restauration scolaire

Le transport scolaire

Le périscolaire

Accueil du matin, accueils du soir

Les accueils de loisirs

ALSH 3-6 ans Chat Perché, ALSH 6-14 ans MJC-Centre social

Les aides

Les différents services du CMS, l'opération OEPRE

Santé/bien-être

Le bilan de santé, M'T dents, le CMPP, le SESSAD, le lieu d'écoute et d'expression destiné aux enfants de parents divorcés, centre de guidance infanto-juvénile

Sport/loisirs/culture/environnement

Partenariats culturels, la saison kids, la pratique d'une activité sportive et culturelle

De 11 à 16 ans

Les démarches administratives

Le recensement, la participation à la journée de défense, faire ses papiers d'identité, conduire un cyclomoteur, passer sa conduite accompagnée, passer son BAFA

Les établissements scolaires

Collèges (public et privé), Lycée Edgar Faure, MFR les Deux Vals

Les aides

L'aide au permis de conduire, les bourses de collège et lycée, le fonds social collégien et lycéen, la bourse au mérite, la prime à l'internat, la mobilité internationale, Info Jeunes Val de Morteau

Santé/bien-être

Les vaccins, le centre de santé sexuelle, Promeneurs du Net, Res'ado, Pass' santé jeunes

Sport/loisirs/culture

Le service jeunesse MJC-Centre social, les associations sportives, le pass culture, la carte Avantage Jeunes, Doubs Pass'Sport, Infos et bons plans

Équipements

Carte interactive

Extérieurs

Parc pertusier, terrain multisport, skatepark, accrobranche, aires de jeux, terrain de beach-volley, départs de randonnées pédestres familiales, chemin de la Nautique

Intérieurs

Théâtre, cinémas, médiathèque, studio l'Escale, piscine, Infos Jeunes Val de Morteau

Manifestations

Mois de l'enfance

Fête du livre

Sorties et loisirs familles

Saison Kids

Prévention

Sensibilisation au harcèlement scolaire

Sensibilisation aux écrans et danger d'Internet

Santé/bien-être

Le suivi de grossesse

La Protection Maternelle Infantile (PMI)

Les démarches administratives

Déclarer sa grossesse

Prévoir ses congés maternité

Où accoucher ?

Les aides

La prime à la naissance

L'adoption



L'arrivée de bébé se prépare

Avant la naissance

Santé/bien-être

Le suivi de grossesse

La grossesse peut être suivie par un médecin généraliste, un gynécologue médical, un gynécologue-obstétricien, une sage-femme.

Le médecin traitant est l'interlocuteur privilégié pour coordonner les soins. Il détient l'ensemble des informations sur votre situation médicale et pourra, en cas de besoin, conseiller, orienter et faire le lien avec la sage-femme ou le gynécologue.

Le gynécologue-obstétricien est un médecin spécialisé qui assure le suivi des grossesses présentant des risques et nécessitant un suivi médical particulier (hypertension artérielle ou diabète, grossesse multiple, menace d'accouchement prématuré). Il peut pratiquer également des accouchements.

La sage-femme ou le maïeuticien peuvent assurer en toute autonomie la surveillance de la grossesse qui ne présente pas de risque particulier. Ils assurent la préparation à la naissance et à la parentalité, et sont présents lors de votre accouchement. Ils pratiquent l'examen postnatal et, en cas de besoin, deux séances de suivi postnatal.

1 cabinet de sages-femmes à Morteau :

- **Cabinet Ciconia**, 4 sages-femmes
6 Rue Colette, 25500 MORTEAU
06 30 01 77 12



La Protection Maternelle Infantile (PMI)

C'est un service gratuit du Conseil Départemental du Doubs, ouvert à tous, sous la responsabilité de professionnels de soins (sages-femmes et infirmières). Son rôle est d'**accompagner le mieux possible les femmes enceintes ainsi que les jeunes parents** à travers des missions de prévention et de protection sanitaire : consultations, permanences, visites à domicile, accompagnement à la fonction parentale.

PMI de Morteau

5 Rue Pierre et Alfred Frainier,
25500 MORTEAU
Horaires : 9h-12h / 13h30-17h30
Fermeture : mardi matin jusqu'à 10h,
vendredi après-midi
03 81 67 97 77

Les démarches administratives

Déclarer sa grossesse

Au plus tard à 14 semaines de grossesse, votre médecin vous établit le formulaire de « déclaration de grossesse » que vous devez adresser à l'organisme d'assurance maladie et à la Caisse d'Allocations Familiales afin d'avoir accès aux prestations de l'assurance maternité et maladie et à certaines prestations familiales. Si vous travaillez, il est conseillé d'informer votre employeur avant la fin du 4^e mois. Selon votre convention collective, vous bénéficierez peut-être d'aménagements d'horaires.

Prévoir ses congés maternité

Le congé maternité

Sa durée dépend de votre situation :

- **16 semaines** pour le 1^{er} enfant (6 avant la date prévue de l'accouchement et 10 après)
- **26 semaines** à partir du 3^e enfant (8 semaines avant la naissance et 18 semaines après).
- **34 ou 46 semaines** pour une naissance multiple (12 + 22 pour des jumeaux/24 + 22 pour des triplés ou plus).

Le congé paternité et d'accueil de l'enfant

Un congé de paternité et d'accueil de

l'enfant est accordé au père de l'enfant ou au conjoint, partenaire PACS ou personne vivant maritalement avec la mère de l'enfant. Ce congé est de 11 jours consécutif pour un enfant ou de 18 jours pour une naissance multiple. Il s'ajoute aux 3 jours accordés par l'employeur pour la naissance et doit débiter avant la fin du 4^e mois à compter de la naissance de l'enfant.

L'employeur doit être informé au minimum 1 mois avant le début du congé.

Le congé parental d'éducation

Avant la fin du congé maternité, la mère ou le père peut demander à bénéficier du congé parental d'éducation pour s'occuper de son enfant. Il permet, pendant 1 an, de suspendre toute activité ou de travailler à temps partiel. Il est renouvelable jusqu'aux trois ans de l'enfant. Pour en bénéficier, vous devez justifier d'au moins 1 an d'ancienneté au sein de votre entreprise, qui ne peut s'y opposer. Pendant ce congé, vous pouvez bénéficier de la prestation partagée d'éducation.

› Plus d'infos sur caf.fr

ou auprès du conseiller CAF lors des rendez-vous à France Services le lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Les rendez-vous se prennent sur caf.fr la semaine avant la permanence.

Où accoucher?

Le choix de la maternité sera proposé par le professionnel de santé et se fait en fonction de plusieurs critères: sa proximité, les services qui y sont proposés et votre situation médicale. L'inscription doit se faire à la fin du 5^e mois de grossesse.

- **La maternité de niveau 2 la plus proche de Morteau se situe à Pontarlier:**

Centre hospitalier intercommunal
de Haute-Comté
2 Faubourg Saint-étienne,
25300 PONTARLIER
03 81 38 53 46

- **La maternité de niveau 3 la plus proche de Morteau se situe à Besançon:**

Centre hospitalier régional
et universitaire de Besançon
Site Jean Minjot
3 Boulevard Alexandre Fleming, 25000
BESANÇON
03 81 21 81 13



Les aides

La prime à la naissance

Si vos revenus sont sous le **plafond de ressources** (voir tableau ci-dessous), vous pouvez en bénéficier. Elle permet de faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée de l'enfant : versement de 1 066,31 € pour chaque enfant, deux mois après la naissance.

› **Plus d'infos sur caf.fr** ou en accueil sans rendez-vous
à l'Espace France Services, 4 Place de la Halle, MORTEAU, les lundis, de 9h à 16h.

PLAFONDS DE RESSOURCES 2021 <i>(En vigueur jusqu'au 31 décembre 2023)</i>		
Enfants au foyer	Couples avec un seul revenu d'activité	Parent isolé ou couple avec deux revenus d'activité
1	34 791 €	45 979 €
2	41 749 €	52 937 €
3	50 099 €	61 287 €
Par enfant en +	8 350 €	

L'adoption

Pour adopter un enfant, la première démarche se fait auprès de la « mission adoption » du département, située à Besançon : réunion d'information, demande d'agrément...

MISSION ADOPTION

Conseil Départemental – Direction Enfance Famille
18, Rue de la Préfecture
25000 BESANÇON
03 81 25 86 52

Les démarches administratives

L'état civil

La CAF

Les aides

La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

L'allocation de base

Les compléments

Santé/bien-être

Les examens médicaux des premières semaines

Les vaccins

Couches lavables

Les modes d'accueil

Le relais petite enfance

Les crèches

La parentalité

Les matins câlins tout en histoires

Le Lieu Accueil Enfant Parent

Service Oreille



L'éveil

De **0 à 3 ans**

Les démarches administratives

L'état civil

La reconnaissance anticipée est un acte juridique en vue d'établir la filiation d'un enfant dont les parents, le plus souvent, ne sont pas mariés. Le père et la mère peuvent reconnaître leur enfant avant la naissance ensemble ou séparément (reconnaissance anticipée), dès que la grossesse est confirmée. La démarche se fait dans n'importe quelle mairie. Il suffit de présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile. La déclaration à l'état civil de la commune de naissance doit se faire dans les trois jours qui suivent le jour de l'accouchement. Les parents non mariés doivent établir le lien de filiation avec leur enfant grâce à la reconnaissance. Le délai est de 5 jours ouvrables.

La CAF

La déclaration de la naissance de l'enfant auprès de la Caf doit également se faire rapidement avec la copie de l'acte de naissance ou la copie lisible du livret de famille actualisé et l'imprimé de rattachement envoyé par l'Assurance Maladie.

› **Plus d'infos sur www.caf.fr**

ou en accueil sur rendez-vous à l'Espace France Services, 4, Place de la Halle, MORTEAU les lundis, de 9h à 16h.

Les aides

La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

Elle comprend des aides destinées aux parents d'un enfant venant de naître : la prime à la naissance, une allocation de base et le versement de compléments en fonction du mode de garde. Ces aides permettent de faire face aux dépenses liées à l'arrivée de l'enfant ou de compenser une éventuelle perte de revenus professionnels.

L'allocation de base

Elle aide à assurer les dépenses liées à l'éducation d'un enfant pendant ses 3 premières années. Elle est versée chaque mois et son montant va de 96,66€ à 193,30€.

Les compléments

Le complément de libre choix du mode de garde : il permet aux parents qui travaillent de financer une partie du coût de la garde d'un enfant par une assistante maternelle ou une garde à domicile. Ce complément peut aller de 100,11 € à 529,28 € mensuels (en fonction des revenus et de l'âge de l'enfant).

La prestation partagée d'éducation de l'enfant : c'est une aide financière qui permet à l'un ou aux deux parents de réduire ou de cesser leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant.

› **Plus d'infos sur www.caf.fr**

Santé/bien-être

Les examens médicaux des premières semaines

Neuf examens doivent être réalisés la première année :

- dans les 8 jours qui suivent la naissance de l'enfant
- tous les mois jusqu'à ses 6 mois
- au cours des 9^e et 12^e mois

Trois consultations sont prévues au cours de la deuxième année puis deux fois par an jusqu'à six ans. Tous ces examens sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie. Vous pouvez choisir de vous adresser à une sage-femme du centre de protection maternelle et infantile (PMI).

Les vaccins

La vaccination permet de se protéger de certaines maladies en stimulant l'immunité du corps. Au cours de sa première année, le nourrisson va recevoir plusieurs vaccins. En France, **11 vaccins sont désormais obligatoires** : la diphtérie, tétanos, poliomyélite (DTP), l'haemophilus influenzae B, la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le méningocoque C, le pneumocoque.

L'accueil dans les crèches, écoles, centres de loisirs... est conditionné aux vaccinations obligatoires. Si vous voyagez, renseignez-vous sur les vaccins spécifiques recommandés.

RECOMMANDATIONS DU CALENDRIER VACCINAL

Âge approprié (en mois)	Naissance	2	4	5	11	12	16-18
BCG	X						
Diphtérie - Tétanos - Poliomyélite OBLIGATOIRE		X	X		X		
Coqueluche OBLIGATOIRE		X	X		X		
Haemophilus Influenzae de type B (HIB) OBLIGATOIRE		X	X		X		
Hépatite B OBLIGATOIRE		X	X		X		
Pneumocoque OBLIGATOIRE		X	X		X		
Méningocoque C OBLIGATOIRE				X		X	
Rougeole - Oreillons - Rubéole OBLIGATOIRE						X	X

Couches lavables

Pour faciliter la mise en place des couches lavables à la maison, Préval Haut-Doubs et ses partenaires accompagnent les familles, par le prêt de kits d'essai. Différents modèles, tailles et marques sont fournis. Le kit est prêté 4 semaines.

Le Relais Petite Enfance du Val de Morteau est un point relais pour récupérer ces kits.

Connectez-vous sur www.preval.fr pour pré-réserver un kit

Vous avez des questions ?

06 35 15 08 34 / cgrandjean@preval.fr

06 37 12 85 23

ramccvmorteau@fed25.admr.org

<https://relaisvaldemorteau.fr/>

Les permanences du relais petite enfance se tiennent en itinérance sur la communauté de communes.

À Morteau, retrouvez les permanences :

Le mardi, 14h-18h à France Services

Le vendredi, 9h-17h à France Services

Le dernier mercredi du mois, 9h-12h à la crèche du Chat perché

› **Pour en savoir plus, visiter relaisvaldemorteau.fr**

Les modes d'accueil

Si vous envisagez de confier votre enfant à un tiers, il est conseillé de définir un mode d'accueil au cours de votre grossesse.

› **Plus d'infos sur www.monenfant.fr**

Le relais petite enfance

Espace d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'information sur l'ensemble des modes d'accueil du Val de Morteau (micro-crèche, crèche, multi accueil, assistante maternelle ou garde à domicile). C'est un lieu ressource sur les questions de la petite enfance.

Les crèches

- **CRÈCHE LE CHAT PERCHÉ**

36 places

Accueil régulier, au-delà de 4 demi-journées sous condition d'activité professionnelle ou formation, ou occasionnel, jusqu'à 3 demi-journées par semaine.

6h45-18h

13, Rue de la Glapiney

25500 MORTEAU

06 49 13 31 86

chatperche@fed25.admr.org

- **MICRO-CRÈCHE LE PETIT CHAT PERCHÉ**

10 places

Accueil régulier et occasionnel

7h30-18h

24, rue M^{al} Leclerc - 25500 MORTEAU

06 49 13 31 86

petitchatperche@fed25.admr.org

• **MICRO CRÈCHE PRIVÉE
Ô P'TIT MÔME**

12 places
Accueil régulier et occasionnel
7h-18h

1, rue Fontaine l'Épine
25500 MORTEAU
07 56 15 62 10
contact25@optitmome.com

La parentalité

Les matins câlins tout en histoires

Temps en famille autour du livre, chaque premier mercredi du mois, d'octobre à juin à 9h30 pour les enfants de 0-3 ans accompagnés de leurs parents.
Entrée libre et gratuite.

MÉDIATHÈQUE

10, Place de la Halle - 25500 MORTEAU
03 81 68 56 88
mediatheque@morteau.org

Le Lieu Accueil Enfant Parent: « Les Ouistitis »

En accès libre entre 9h et 11h tous les mardis (en itinérance sur les communes du Val de Morteau) et les vendredis (à la MJC) hors vacances scolaires, dans un univers de jeux en présence de la ludothèque P'Tidou. Cet espace permet aux enfants de pouvoir découvrir la vie en collectivité, le partage, le respect des règles et de profiter d'activités favorables à leur développement et à leur éveil.

MJC Centre social

2, Place de l'Église - 25500 MORTEAU
03 81 67 04 25
Angélique Charnay – Référente famille
angelique.charnay@mjcmorteau.com

Service Oreille

L'Antenne Petite Enfance propose des permanences de son «service oreille» à Morteau. Il s'adresse aux parents et futurs parents d'enfants âgés de 0 à 6 ans. Une psychologue répond à vos questions, vous rassure et vous écoute pour toutes vos préoccupations liées à votre rôle de parent. Les consultations sont gratuites.

› **Renseignements, prise de rdv :**

Vendredis de 13h à 17h au CCAS de Morteau.
07 57 09 13 07
oreillemobile@netcourrier.com

Les démarches administratives

L'inscription à l'école

L'allocation de rentrée scolaire

Les établissements scolaires (publics et privés)

Écoles maternelles et primaires

La classe ULIS

L'IME

La restauration scolaire

Le transport scolaire

Le périscolaire

Accueil du matin

Accueils du soir

Les accueils de loisirs

3-6 ans: ALSH du Chat perché

6-11 ans: ALSH de la MJC

Les aides

Les différents services du CMS

L'opération OEPRE

Santé/bien-être

Le bilan de santé

M'T dents

Le CMPP

Le SESSAD

Le lieu d'écoute et d'expression destiné aux enfants de parents divorcés

Centre de guidance Infanto-juvénile

Sport/loisirs/culture

Partenariats culturels

La saison kids

La pratique d'une activité sportive et culturelle



L'apprentissage

De **3 à 10 ans**

Les démarches administratives

L'inscription à l'école

Pour la première inscription de votre enfant dans une école publique, adressez-vous au service scolarité. Si vous voulez inscrire votre enfant dans une autre école que celle dont vous dépendez (chaque élève est affecté dans une école située dans le secteur géographique où il est domicilié), vous devez demander une dérogation à la mairie. La demande doit être établie avec justificatifs (attestation de l'assistante maternelle, de l'employeur) et transmise à la commission scolaire. Si vous voulez inscrire votre enfant dans une école située dans une autre commune, vous devez obtenir l'accord du maire de Morteau et du maire de la commune d'accueil.

Les inscriptions dans les écoles ont lieu tous les ans de fin mars à mi-avril. En dehors de cette période, les nouveaux arrivants sont invités à prendre contact avec le service scolarité.

Pour toute inscription scolaire, il faut présenter: le livret de famille, le carnet de santé, un justificatif de domicile et, pour les élèves qui étaient déjà scolarisés sur une autre école, le certificat de radiation délivré par l'ancienne école.

SERVICE SCOLARITÉ

Hôtel de Ville - 25500 MORTEAU
03 81 68 56 57
emilie.oudot@morteau.org

L'allocation de rentrée scolaire

Destinée aux jeunes de 6 à 18 ans (sous conditions de ressources), elle est versée directement par les caisses d'allocations familiales (Caf) ou la mutualité sociale agricole (MSA).

› **Plus d'infos: caf.fr et msa.fr**

ou en accueil sans rendez-vous à l'Espace France Services, 4, Place de la Halle, les lundis, de 9h à 16h.

Les établissements scolaires

Les écoles maternelles publiques

- **GROUPE SCOLAIRE LOUIS PERGAUD MATERNELLE**

16, Rue Louis Pergaud - 03 81 67 43 31
8h30-11h30 / 13h30-16h30

- **ÉCOLE PUBLIQUE DU CENTRE MATERNELLE**

Rue Pasteur - 03 81 67 07 76
8h30-11h30 / 13h30-16h30

• **ÉCOLE MATERNELLE
BOIS SOLEIL**

23, Bois Soleil - 03 81 67 05 51
8h30-11h30 / 13h30-16h30

Les écoles élémentaires
publiques

• **GROUPE SCOLAIRE
LOUIS PERGAUD PRIMAIRE**

18, Rue Louis Pergaud - 03 81 67 01 31
8h30-11h30 / 13h30-16h30

• **ÉCOLE PUBLIQUE DU CENTRE
PRIMAIRE**

1, Place de la Halle - 03 81 67 00 81
8h25-11h25 / 13h25-16h25

L'école maternelle et
élémentaire privée

ÉCOLE PRIVÉE STE JEANNE D'ARC

32, Rue de la Chaussée
03 81 67 13 37
8h25-11h45 / 13h25-16h15

La classe d'enseignement
spécialisée : ULIS
(Unité Locale d'Inclusion
Scolaire)

Cette classe est destinée aux enfants en situation de handicap suivis par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (domiciliés ou non sur le secteur de la CCVM – en fonction des places disponibles

dans les différents ULIS).

C'est la MDPH elle-même qui gère les dossiers d'inscription, en collaboration avec le directeur de l'école Pergaud où se trouve la section ULIS du Val de Morteau.

**MAISON DÉPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPÉES DU
DOUBS**

13, Rue de la Préfecture - BESANÇON
03 81 25 90 00
<https://mdph.doubs.fr/>

L'Institut Médico Éducatif

Les IME sont des établissements médico-éducatifs qui accueillent les enfants de 3 à 20 ans et adolescents ayant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés. Ils participent à l'éducation, dispensent des soins et une éducation adaptée aux tranches d'âge de l'enfant. Pour que votre enfant soit accueilli en IME, il faut en faire la demande auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Les coûts de scolarité sont intégralement pris en charge par l'assurance maladie.

› **IME Morteau**

8, Rue Pierre et Alfred Frainier
25500 MORTEAU
03 81 67 33 04

La restauration scolaire

L'inscription aux services de cantine se fait auprès du service scolarité. En cas d'allergie/intolérance alimentaire, un plan d'accompagnement individualisé doit être fourni afin de vérifier avec la cuisine centrale la possibilité d'accueillir l'enfant. Facturation tous les mois. Paiement possible par prélèvement mensuel au 15 du mois suivant ou TIPI ou chèque auprès de la trésorerie, ainsi que dans les bureaux de tabac agréés via l'offre Paiement de Proximité.

Afin de vous permettre de gérer au mieux vos réservations, annulations, paiements de la restauration scolaire, la Ville a mis en place un **portail famille**, accessible depuis le site internet de la ville. Dès l'inscription validée par le service scolaire, un mail d'information précisant le numéro d'identifiant du portail est adressé aux parents. Les familles y retrouvent les informations de leurs enfants ainsi que le planning de réservation de la cantine sur lequel elles peuvent réaliser des demandes de réservation/annulation.

Présentation des tarifs :

- **Maternelle Pergaud** : 7,32€ / jour
(4,40€ de repas + 2,92€ d'encadrement)
Sur place
- **Maternelle Bois Soleil** : 7,32€ / jour
(4,40€ de repas + 2,92€ d'encadrement)
Repas pris à la maison de retraite voisine
- **Maternelle Centre** : 7,32€ / jour

(4,40€ de repas + 2,92€ d'encadrement)

Sur place

- **Primaire Pergaud** : 4,40€ / jour

Sur place

- **Primaire Centre** : 4,40€ / jour

Repas pris à la salle des fêtes, place de la Halle.

Les menus sont communiqués chaque mois sur le site internet de la Ville de Morneau

Le transport scolaire de la commune

Desserte de bus gratuite pour les quartiers hameaux situés à plus de 3 km du centre-ville : Les Balcons du Val, Chemin de Tourraix/Bois du Fol (Baigne aux Oiseaux) et Les Arces.

Il est destiné aux élèves des écoles maternelles et primaires de la ville. Une accompagnatrice communale est présente (prioritairement pour les maternelles). Il circule le matin, le midi et le soir ce qui permet à de nombreux élèves de rentrer manger à la maison ou chez leur assistante maternelle.

Pour en bénéficier, les familles doivent demander une carte de bus sur le site de la région : bourgognefranchecomte.fr

› Renseignements :

service scolarité, 03 81 68 56 57



Le périscolaire

Accueil du matin 3-11 ans

De 7h à 8h10, à l'école maternelle du centre. Les enfants de maternelle et du primaire sont raccompagnés ensuite dans leurs écoles respectives en bus ou à pied (primaire Centre).

Une carte de transport scolaire est ainsi obligatoire pour les enfants des écoles maternelles et primaires Pergaud et maternelle Bois Soleil (demande sur le site de la Région Bourgogne Franche-Comté).

Coût : 2,50€ par enfant et par séance.

Facturation tous les 2 mois.

Accueil du soir 3-6 ans

À partir de septembre 2024 : de 16h30 à 17h30, au sein des trois écoles maternelles (Bois Soleil, Centre, Pergaud).

› **Renseignements en Mairie, service scolarité, 03 81 68 56 57**

Activités après école

La MJC Centre Social propose des activités après l'école les lundis, mardis et vendredis de 17h à 17h45, de septembre à juin.

› **Renseignements au 03 81 67 04 24**

Les accueils de loisirs

La Ville décline son offre de loisirs autour de deux structures distinctes, mais aux accueils complémentaires. L'accueil et l'encadrement y sont assurés par des équipes d'animateurs diplômés de l'animation, placés sous la responsabilité d'un directeur. Les activités varient en fonction de l'âge et du rythme de vie des enfants. Les inscriptions se font auprès de chaque ALSH.

3-6 ans : ALSH du Chat perché

Amplitude horaire : 8h à 18h (accueil dans les locaux de l'école maternelle du centre)
Ouvert durant les vacances scolaires de la Toussaint, Février, Pâques et Juillet.
Accueil : à la journée ou à la 1/2 journée.
Tarifs déterminés en fonction des revenus familiaux.

> Inscription et renseignements

CHAT PERCHÉ – Maison de l'enfance
13 Rue de la Glapiney
25500 MORTEAU
06 49 13 31 86

6-11 ans : ALSH de la MJC Centre social

Amplitude horaire : 7h à 17h30
Ouvert tous les **mercredis** et **vacances scolaires** de la Toussaint, de Février, de Pâques et tout l'été sans interruption.
Accueil à la journée ou à la demi-journée pour les **mercredis**, à la journée pour les **vacances**.
Tarifs déterminés en fonction des revenus familiaux.

> Inscription et renseignements

MJC Centre social
2, Place de l'Église - 25500 MORTEAU
03 81 67 04 25
alsh.inscriptions@mjcmorteau.com

Les aides

Les différents services du centre médico-social

Aide et écoute destinées à toute famille rencontrant des difficultés d'ordre familial et social.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT ET À L'INSERTION

Ce service peut être sollicité par les familles elles-mêmes en cas de difficultés d'ordre familial et social ou en cas de

simple demande d'informations générales sur les démarches administratives et financières.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EN MILIEU OUVERT

Mesure d'assistance éducative prononcée par le juge des enfants lorsque les détenteurs de l'autorité parentale ne sont plus en mesure de protéger et d'éduquer leur enfant dont la santé, la moralité, la sécurité, les conditions de son éducation ou son développement sont gravement compromis. La mesure peut être sollicitée ou acceptée par les parents et ne remet pas en cause leur autorité parentale. Ce service est centré sur le maintien de l'enfant (0-18ans) dans son « milieu habituel de vie », c'est-à-dire la famille naturelle, mais aussi l'environnement social, culturel, scolaire et relationnel du mineur. L'action est intégrée dans un ensemble d'interventions socio-éducatives et de soins qui concourent à une prise en charge globale de la situation individuelle et familiale, au domicile des familles, dans les locaux du service ou à l'extérieur, sur des temps individuels, parents-enfants, ou des activités collectives.

Objectifs :

- Aider les parents à assurer la protection de leur enfant et à répondre à leurs besoins
- Permettre aux enfants de vivre et de grandir en sécurité dans leur milieu familial.

> Centre Médico-Social
5, Rue Pierre et Alfred Frainier
25500 MORTEAU

L'opération « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE)

Cette opération vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves étrangers primo-arrivants résidant en France de façon régulière et ayant signé un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) depuis moins de cinq ans. L'opération poursuit trois objectifs simultanés :

- **L'acquisition du français** (langue orale, apprentissage ou perfectionnement), via les quatre compétences (comprendre, parler, lire et écrire), grâce à un enseignement de français langue seconde. Cet enseignement doit permettre aux parents de :
 - Mieux comprendre les documents écrits relatifs à la scolarité de leurs enfants (bulletins scolaires, carnets de correspondance, emplois du temps scolaires, etc.);
 - Participer aux échanges oraux concernant la scolarité de leurs enfants, aux réunions parents-professeurs, etc.
- **Une meilleure connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École** vis-à-vis des élèves et des parents. Il s'agit de donner aux parents les moyens d'aider leurs enfants au cours de leur scolarité, et donc d'acquérir les compétences suivantes :
 - Avoir un accès effectif à leur droit d'information et d'expression ;
 - Être en capacité de coopérer avec l'école dans une perspective de co-éducation, notamment en connaissant les

rôles des différents intervenants ;

- Être en mesure d'assurer le suivi de la scolarité de leurs enfants, par la compréhension des règles de fonctionnement des écoles et des établissements ainsi que des documents scolaires (bulletins, carnets de liaison, etc.).

• **La connaissance des valeurs de la République** (liberté, égalité, fraternité, laïcité, droit à l'instruction...) et leur mise en œuvre dans la société française, notamment dans les usages sociaux implicites du quotidien.

> **Service scolarité**

Hôtel de Ville - 25500 MORTEAU

03 81 68 56 57

emilie.oudot@morteau.org

Santé/bien-être

Le bilan de santé

Une infirmière de la Protection maternelle et infantile (PMI) réalise un bilan de santé de tous les enfants scolarisés en moyenne section dans les écoles maternelles (pendant les heures scolaires). Le but est de dépister des troubles de la vue, de l'audition ou encore des risques de surpoids.

Cet examen préventif comporte :

- Des tests de la vision, de l'audition, du langage et de la psychomotricité
- La vérification des vaccins grâce au carnet de santé
- Un contrôle bucco-dentaire
- La surveillance du poids et de la taille.

M'T dents

Grâce à M'T dents, l'Assurance Maladie offre, tous les 3 ans, un rendez-vous et, si besoin, des soins chez le dentiste aux enfants dès l'âge de 3 ans et aux jeunes jusqu'à l'âge de 24 ans.

Lors de ce rendez-vous, le dentiste :

- Vérifie la santé des dents et des gencives;
- Donne des conseils pour bien s'occuper des dents;
- Propose un ou plusieurs nouveaux rendez-vous si des dents doivent être soignées.

Un mois avant la date anniversaire de votre enfant, quand il va avoir 3 ans, 6 ans, 9 ans, 12 ans, 15 ans, vous recevez un formulaire M'T dents sur votre compte Ameli ou par courrier. Vous prenez rendez-vous chez votre dentiste pour votre enfant. Pour ne pas payer ce rendez-vous, vous présentez au dentiste votre carte Vitale ou celle de votre enfant s'il en a une, et le formulaire M'T dents.

> **Plus d'infos : www.ameli.fr**

Le Centre Médico Psycho Pédagogique - CMPP

Établissement de consultations, de diagnostics et de soins ambulatoires, il accueille des enfants et des adolescents (ainsi que leur famille) qui peuvent présenter des symptômes d'inadaptation tels que des difficultés dans le cadre de la vie familiale ou scolaire (instabilité, agressivité, inhibition, difficultés relationnelles), des troubles du langage oral et écrit, des troubles psychomoteurs (retards, diffi-

cultés de graphisme, immaturité...) ou un retard ou désintéressement scolaire.

> **CMPP antenne de Morteau**

Espace Caffin
7, Rue Pierre et Alfred Frainier
25500 MORTEAU
03 81 67 47 11

Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile - SESSAD

Le SESSAD accompagne dans leur environnement naturel des enfants et des adolescents porteurs d'une déficience mentale, atteints d'autisme ou de troubles apparentés, ou polyhandicapés. Les équipes en lien très étroit avec les parents, assurent notamment le suivi médical, les rééducations, l'éducation spécialisée, un soutien à la scolarisation ainsi qu'un accompagnement familial.

Le SESSAD intervient en moyenne une à trois fois par semaine sur les lieux de vie de l'enfant: domicile, école, crèche, centre de loisirs ou locaux du SESSAD.

Le site de Morteau est agréé pour 10 places déficiences intellectuelles de 0 à 20 ans et 7 places autistes de 3 à 12 ans au sein d'une unité d'enseignement pour enfant présentant des troubles envahissants de développement (UE TED). Cette unité est installée à l'école de Montlebon. L'équipe est composée de: médecins, psychomotriciens, orthophonistes, psychologues, neuropsychologues, assistants de service social, éducateurs spécialisés...

De nombreux partenariats scolaires, éducatifs, culturels et sportifs permettent

une bonne inclusion des jeunes. L'orientation d'un enfant vers le SESSAD se fait par le biais des services de la MDPH.

> **SESSAD du Haut Doubs**

site de Morteau
17, Rue neuve - 25500 MORTEAU
03 81 67 90 49
enfado@adapeidudoubds.fr

Lieu d'écoute et d'expression destiné aux enfants de parents divorcés

Groupe d'expression pour aider les enfants âgés de 6 à 10 ans à sortir de leur solitude, les rassurer et les soutenir après la séparation ou le divorce de leurs parents. Six séances (confidentielles et gratuites) animées par Cécile Lintz, médiatrice familiale du service Puzzle de Montbéliard, et Laurence André, infirmière au Centre médico-social de Morteau. Ce service émane d'une coopération entre les services du Département du Doubs et le service Puzzle (médiation familiale) de l'association ASEA Nord Franche Comté.

> **Contacts pour inscription**
(accord des deux parents nécessaire):
Cécile Lintz au 03 81 98 17 61
Laurence André au 03 81 67 49 40

Centre de guidance infanto-juvénile

Service de pédopsychiatrie du Doubs prenant en charge des enfants de 0 à 12 ans rencontrant des difficultés psychologiques.

> Antenne de Morteau

8 Avenue Charles de Gaulle
25500 MORTEAU
03 81 67 93 95
cgi.morteau@ch-novillars.fr

Sport/loisirs/ culture/ environnement

Partenariats culturels

Les partenariats scolaires sont intégrés directement dans le parcours de chaque enfant de la maternelle au lycée. A travers des séances cinématographiques avec les dispositifs «Les hivernales», «école au cinéma», «collège au cinéma» et «lycéens au cinéma», des pièces de théâtre ou des spectacles de danse avec le partenariat de Côté Cour, scène itinérante conventionnée jeune public et des concerts avec le partenariat des Jeunesse musicales de France. Ces spectacles sont adaptés en fonction de l'âge et les enfants sont sensibilisés aux différentes pratiques artistiques et culturelles.

La saison kids

La saison culturelle intègre une saison kids pour les enfants dès 1 an et une saison « famille » pour toute la famille dès 8 ans. Comptines, théâtre d'objets, musique, danse et pièces de théâtre seront disponibles à la billetterie à partir du mois de septembre.

> Rendez-vous sur billetterie.morteau.org
Programme détaillé en page 40

La pratique d'une activité sportive ou culturelle

LES ASSOCIATIONS

La pratique d'une activité sportive (loisir ou compétition) ou d'une activité culturelle (danse, musique...) hors temps scolaire sera proposée aux enfants au sein des associations Mortuaciennes.

> Rendez-vous sur l'annuaire des associations disponible sur le site internet de la Ville de Morteau

Education à l'environnement

L'association « il Forêt V » accompagne les enfants à se familiariser avec la forêt à travers des ateliers de jeu. Les activités sont variées et encadrées par un professionnel. Elles permettent aux enfants d'explorer leur environnement par tous leurs sens et de se familiariser avec la nature.

Mercredis et vacances scolaires - 3 à 12 ans.

> Renseignements et inscription sur il-foret-v.fr
06 71 26 34 08 - contact@il-foret-v.fr

Saison kids de 1 à 7 ans

Un jour à Takedougou

Samedi 21 décembre 2024 | 9h30 et 10h45
L'Escale

Nü

Samedi 15 janvier 2025 | 10 h et 15h30
Théâtre de Morteau

Hands up

Samedi 15 février 2025 | 9h30 et 10h45
L'Escale

Rivières

Mercredi 26 mars 2025 | 9h30 et 10h45
Théâtre de Morteau

Abonnement kids 4 spectacles

Tarif unique : 29 €

Saison 7-77++ partir de 7 ans

Acidulé

Mercredi 30 octobre | 20h
Théâtre de Morteau

Le paradoxe de l'endive

Jeudi 12 décembre | 20h
Théâtre de Morteau

Dominique Toute seule

Mardi 21 janvier 2025 | 20 h
Théâtre de Morteau

Boom Boom Kids

Jeudi 6 février 2025 | 20h
Théâtre de Morteau

Collection

Mardi 18 février 2025 | 20h
L'Escale

La ferme des animaux

Jeudi 22 mai 2025 | 20h
L'Escale



Abonnement 7-77++ 6 spectacles / 4 spectacles

Tarif adulte : 60€ / Tarif adulte : 45€
Tarif réduit : 54€ / Tarif réduit : 40€

Les démarches administratives

Le recensement
La participation à la journée de défense
Faire ses papiers d'identité
Conduire un cyclomoteur
Passer sa conduite accompagnée
Passer son BAFA

Les établissements scolaires

Collèges (public et privé)
Lycée Edgar Faure
MFR les Deux Vals

Les aides

L'aide au permis de conduire
Les bourses de collège et lycée
Le fonds social collégien et lycéen
La bourse au mérite
La prime à l'internat
La mobilité internationale
Info Jeunes Val de Morteau

Santé/bien-être

Les vaccins
Le centre de santé sexuelle
Promeneurs du net
Res'ado
Pass' santé jeunes

Sport/loisirs/culture

Le service jeunesse MJC Centre social
Les associations sportives
Le pass culture
La carte Avantage Jeunes
Doubs Pass' Sports
Infos et bons plans



L'adolescence

De 11 à 16 ans

Les démarches administratives

Le recensement

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur **16^e anniversaire**. La mairie vous remet alors une attestation de recensement qui vous sera demandée lors de certains concours et examens (bac et permis de conduire).

La participation à la journée de défense

La journée défense et citoyenneté est organisée par le ministère de la Défense et permet d'informer les jeunes citoyens (hommes et femmes), de leurs droits et devoirs ainsi que du fonctionnement des institutions. **Cette journée obligatoire** est accomplie dans les 15 mois suivant le recensement. La convocation est automatiquement envoyée au domicile du jeune.

Faire ses papiers d'identité

La possession de papiers d'identité facilite certaines démarches (passer un examen ou un concours, voyager à l'étranger...). Pour demander la carte d'identité ou le passe-

port d'un mineur, l'enfant et son responsable doivent se rendre au service État Civil de la Mairie avec les pièces justificatives et la pré-demande complète (disponibles sur service-public.fr). Pour les mineurs, la carte nationale d'identité est valable 10 ans et le passeport 5 ans. La carte nationale d'identité est gratuite (en cas de perte ou de vol, son coût est de 25€). Le passeport coûte 17€ jusqu'à 14 ans, puis 42€ de 15 à 17 ans et 86€ à partir de 18 ans.

› **Plus d'infos : Espace France Services - Service CNI-Passeport 03 81 68 56 96 ou par mail cni-passeport@morteau.org**

Conduire un cyclomoteur

C'est souvent le premier véhicule d'un jeune conducteur car c'est le seul accessible dès l'âge de 14 ans. Pour conduire un cyclomoteur, il est nécessaire de passer le permis AM.

Pour l'obtenir il faut :

- Être âgé de 14 ans révolus
- Réussir la partie théorique : l'Attestation scolaire de sécurité routière, ASSR 1 (en classe de 5^e), et l'ASSR 2 (en classe de 3^e) ou l'ASR (dans les Greta, pour les apprentis et ceux qui ont quitté le système scolaire) - gratuit
- Suivre une formation pratique en école de conduite pendant 7h
- Fournir un dossier d'inscription auprès de la préfecture qui délivrera le permis.

Passer sa conduite accompagnée

Dès l'âge de 15 ans, vous pouvez apprendre à conduire une voiture relevant de la catégorie B du permis de conduire et acquérir, avec un accompagnateur, le maximum d'expérience avant le passage de l'examen du permis de conduire.

C'est son principal avantage, mais pas le seul : elle augmente la chance de réussite à l'examen, elle diminue les risques d'accident, elle peut réduire le coût de formation, de l'assurance ainsi que la période probatoire du permis. Pour pouvoir conduire en conduite accompagnée, vous devez vous inscrire auprès d'une auto-école.

Passer son BAFA

Ouvert aux jeunes à partir de 16 ans, le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur est un diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel, et de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs. Des sessions de formation conduisant à la délivrance du BAFA sont organisées régulièrement.

› **Plus d'infos : bafa-bafd.jeunes.gouv.fr, ou à l'accueil de la MJC-Centre social de Morteau, ou à l'Info Jeunes Val de Morteau (ijvaldemorteau@jeunes-bfc.fr)**

Les établissements scolaires

COLLÈGE PUBLIC JEAN-CLAUDE BOUQUET

4, Rue Aristide Grappe
BP 73097
25500 MORTEAU
Tél. 03 81 67 68 30

COLLÈGE PRIVÉ JEANNE D'ARC

32, Rue de la Chaussée
25500 MORTEAU
Tél. 03 81 67 13 37

LYCÉE EDGAR FAURE

2, Rue du Dr Léon Sauze
25500 MORTEAU
Tél. 03 81 67 68 80

Formations générales
Formations technologiques
Formations professionnelles aux métiers d'art : bijouterie, horlogerie
Formations professionnelles industrielles : usinage, microtechniques

LA MFR «LES DEUX VALS»

1, Sous Les Sangles
25500 LES FINS
Tél. 03 81 67 06 20

Établissement de formation par alternance (stage et apprentissage) qui forme des jeunes de la 4^e au BAC PRO dans les métiers des services, du commerce, de la nature et du paysage.

Les aides

L'aide au permis de conduire

L'aide au financement du permis de conduire proposée par la Ville est une aide forfaitaire de 360€, versée à l'auto-école partenaire de votre choix. En contrepartie, vous vous investirez pendant 35 heures au service de la population mortuacienne.

Qui peut en bénéficier ?

Plusieurs conditions à remplir :

- Habiter à Morteau depuis plus d'un an
- Avoir entre 16 et 21 ans
- Ne pas être salarié
- Être inscrit dans une auto-école partenaire
- Préparer le permis B uniquement

Où déposer sa demande ?

- Le dossier est à retirer au CCAS de Morteau. Il devra être complété de la présentation d'un projet d'engagement citoyen, d'un CV, et de l'attestation d'inscription à l'auto-école.
- Lors du dépôt de la demande, un entretien avec un élu et un agent administratif sera fixé. À l'issue de cet entretien, votre demande sera acceptée ou rejetée.

Auto-écoles partenaires :

THOMAS BOILLON

21, Rue de l'Helvétie - 25500 MORTEAU
03 81 44 13 90

AUTO-ÉCOLE VALLION

24, Avenue De Gaulle - 25500 MORTEAU
03 81 67 40 15

Les bourses de collège et lycée

Les bourses sont versées en 3 fois (à chaque trimestre) par le ministère de l'Éducation nationale et sont destinées à favoriser la scolarité des élèves inscrits au collège et au lycée. Elles sont attribuées en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge. Elles peuvent aller de 35€ à 151€ par trimestre pour le collège et de 145€ à 307€ par trimestre pour le lycée.

› **Plus d'infos : education.gouv.fr**

Le fonds social collégien et lycéen

Destiné à faire face rapidement à des situations difficiles que peuvent connaître des familles de collégiens et lycéens pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire, cette aide exceptionnelle peut prendre la forme d'une aide financière directe ou de prestations en nature (frais de demi-pension, fournitures diverses, etc.).

› **Plus d'infos : s'adresser au secrétaire du collège ou du lycée.**

La bourse au mérite

Les élèves boursiers méritants ayant obtenu une mention bien ou très bien au diplôme national du brevet se voient

attribuer automatiquement la bourse au mérite. Ce complément est versé pendant toute la scolarité jusqu'à la fin du cycle conduisant au bac afin de les aider dans la poursuite de leurs études. Cette bourse de 500€ est versée par la Région (versement trimestriel, en 3 fois).

La prime à l'internat

Destinée à tous les élèves boursiers de collège et de lycée scolarisés en internat, elle est versée en trois fois en même temps que la bourse.

Les familles n'ont pas de dossier spécifique à remplir.

› **Plus d'infos :** education.gouv.fr

La mobilité internationale

Lycéens, apprentis, étudiants et demandeurs d'emplois de moins de 30 ans sont encouragés par la Région à effectuer un stage ou période d'études à l'étranger, grâce à des bourses individuelles de mobilité.

Contact : Hôtel de Région
4 sq Castan, CS 51857
25031 BESANÇON Cedex
0 970 289 000
bourgognefranche.comte.fr

Info Jeunes Val de Morteau

Lieu d'information concernant l'orientation, la formation, l'emploi, les stages, les jobs, la santé, le logement, le service

civique, les aides aux projets, la mobilité internationale, les sports, les loisirs ou encore la Carte Avantages Jeunes.

L'IJ vise à favoriser l'épanouissement des jeunes, leur bien-être, leur prise d'initiatives, leur engagement social, leur mobilité, ainsi que le développement d'un environnement qui leur soit favorable.

Place de la Halle,
Espace Christian Genevard
Ouverture : mercredi 14h-18h, vendredi 16h-19h et samedi 10h-12h
Permanences collèges : lundi 12h-13h30
Villers-le-Lac : Bouquet
Morteau : Jeanne d'Arc
Permanences Lycée : jeudi 12h-13h30
Lycée Edgar Faure

Contact : ijvaldemorteaujeunes-bfc.fr
Aline Dichamp, Lucie Boillon – Animatrices IJ
07 86 44 16 76

Santé/bien-être

Les vaccins

Le rappel du vaccin Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Polio (DTCP) doit être effectué entre 11 et 13 ans (le suivant sera réalisé à 25 ans). La vaccination du papillomavirus est recommandée chez les filles de 11 à 14 ans avec deux injections à 6 mois d'écart.

Centre de santé sexuelle

Informations sexualité, contraception, tests de grossesse, pilules du lendemain, dépistage et traitement des infections sexuellement transmissibles. Dépistage gratuit du VIH pour les mineurs et les non-assurés sociaux.

Consultation et entretien gratuits les
mercredis après-midi des semaines
impaires sur RV avec une sage-femme
03 81 38 82 62

Cabinet médical éphémère
4 rue de la louhière – Morteau

Promeneur du Net

Action éducative sur la toile mise en place par l'IJVM et la CAF. L'objectif est d'établir un lien avec les jeunes via le web. Le «promeneur» écoute et aide le jeune à se renseigner sur le sujet qu'il souhaite : sexualité, emploi, loisirs... Il informe, accompagne, conseille et prévient. Il entre en contact avec les jeunes sur les réseaux sociaux. En dialoguant avec chacun, il renforce le lien social et cultive un esprit critique face à l'information et à l'image. Les échanges avec le Promeneur du Net sont totalement confidentiels, sauf en cas de mise en danger de l'adolescent.

Facebook «Aline promeneuse du net»
Instagram «infojeunesmorteau»

Res'ado – centre de guidance infanto juvénile

Service de soins spécifiquement dédié aux 11-18 ans. Prise en charge des ado-

lescents en souffrance (accord parental obligatoire pour les mineurs): prévention, suivi individuel, hospitalisation, consultations psychologiques.

> 8 Avenue Charles de Gaulle
25500 MORTEAU - 03 81 67 93 95
Stéphanie BONJOUR : 07 88 79 17 75
Secrétariat : 03 81 67 93 95

Pass' santé jeunes

Plateforme numérique proposant des informations et conseils fiables autour de la santé des enfants et des adolescents :

<https://www.pass-santejeunes-bourgogne-franche-comte.org/>.

Cet outil a été créé par l'ARS.

Sport/loisirs/ culture

Le service jeunesse MJC Centre social

Cet espace permet d'accompagner les jeunes dans des projets collectifs autour de thématiques culturelles, environnementales, sportives... En favorisant la prise d'initiative, l'entraide et l'autonomie des jeunes, l'équipe de la MJC est attentive et à l'écoute des besoins et envies de chacun (projets de séjour à l'étranger, organisation d'évènements festifs...)

Accueil des jeunes de 11 à 17 ans :
Durant les vacances scolaires
de 7h30 à 17h (inscriptions à la journée
ou demi-journée de 14h à 17h)

MJC - Tél. 03 81 67 64 66
service.jeunesse@mjcmorteau.com

Les associations sportives

La pratique d'une activité sportive (loisir ou compétition) ou d'une activité culturelle (danse, musique...) hors temps scolaire sera proposée aux enfants au sein des associations Mortuaciennes.

› **Rendez-vous sur l'annuaire des associations disponible sur le site internet de la Ville de Morteau**

Le pass culture

Le pass culture est disponible pour les 15-18 ans. Il donne accès à des places de concerts, de cinéma, de théâtre, à des billets d'entrée de musée... 20€ pour les jeunes de 15 ans, 30€ pour les jeunes de 16 et 17 ans et 300€ pour les 18 ans.

Plus d'infos :
> www.pass.culture.fr

La carte Avantage Jeunes

Destinée aux 0-30 ans pour bénéficier de réductions sur les loisirs et la vie quotidienne. Partenaires Mortuaciens : Médiathèque, librairie Les 3 Souhails, service culturel, Espace Morteau, les deux

cinémas de Morteau, Rième Boissons, l'Office du Tourisme... La carte est valable du 1/09 au 31/08 de chaque année.

Points de vente à Morteau :

MJC Centre Social et Office du Tourisme
Vente à tarif réduit au sein des collèges et lycée du Val de Morteau de septembre à décembre

Doubs Pass'Sports

Dispositif d'aide à la cotisation dans un club sportif pour les collégiens du Doubs issus de familles modestes percevant l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS). Ce dispositif permet, pour chaque bénéficiaire, l'obtention d'un chèque de 25€ pour toute adhésion dans un club sportif ou étant inscrit aux jeunes sapeurs-pompiers du Doubs, et dont le montant de l'inscription (licence comprise) est égal ou supérieur à 25€.

Plus d'infos :

> Département du Doubs
Service de la jeunesse et des sports
7 Avenue de la Gare d'eau
25031 BESANCON CEDEX
Tél. 03 81 25 85 04
service.jeunesse.sports@doubs.fr

Infos et bons plans

› **« Morteau s'la raconte »**
Compte instagram dédié à la Jeunesse

› **Flyers ados « Quoi faire à Morteau »** à retrouver sur le site internet de la Ville de Morteau

Les équipements

Loisirs :

- 1 Parc du Château Pertusier
- 2 Aires de jeux
- 3 Terrains multisports
- 4 Skatepark
- 5 Terrain de beachvolley
- 6 Accrobranche (équipement géré par Espace Morteau)
- 7 Chemin de la Nautique
- 8 Cinéma Le Paris
- 9 Espace culturel L'Escale, studio de musique
- 10 Médiathèque Roland Bouhéret
- 11 Centre nautique du Val de Morteau
- 12 L'Atalante : salle de théâtre et de cinéma
- 13 Info Jeunes Val de Morteau
- 14 MJC - Centre Social



Départs de randonnées pédestres

Écoles :

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| 1 Maternelle Bois Soleil | 7 Collège Jeanne d'Arc |
| 2 Maternelle Centre | 8 Collège Bouquet |
| 3 Maternelle Pergaud | 9 Lycée E. Faure |
| 4 Primaire Centre | 10 IME |
| 5 Primaire Pergaud | 11 MFR Les Fins |
| 6 École Jeanne d'Arc | |

Crèches :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| 1 Le Chat perché | 3 Au P'tit Môme |
| 2 Le Petit Chat perché | 4 Relais Petite Enfance |



2 min. 2 cm = 1,25 mètres

COMMUNE DE MONTLEBON

COMMUNE DES FINS

ZONE D'ACTIVITES COMMERCIALES

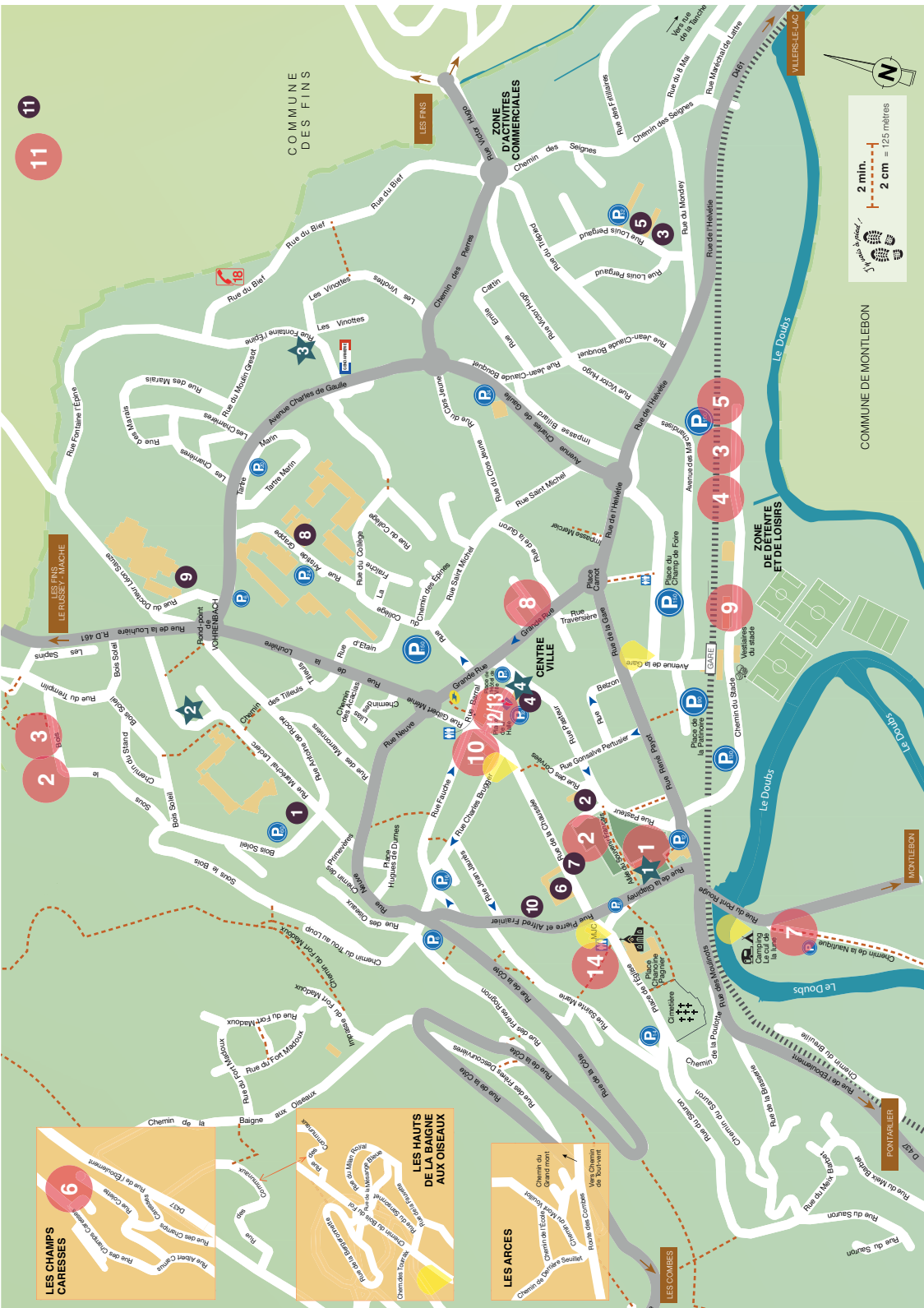
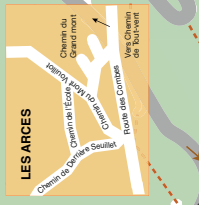
ZONE DE DETENTE ET DE LOISIRS

LES CHAMPS CARESES

LES HAUTS DE LA BAIGNE AUX OISEAUX

LES ARCES

LES COMBES



Manifestations annuelles

Mois de l'enfance

Programme d'évènements liés à l'enfance durant tout le mois de novembre : ateliers découverte, conférences, animations festives, actions de sensibilisation dans les établissements scolaires, ciné-débat. Ces actions ont pour but de contribuer au bien-être, à une meilleure estime de soi et au développement des compétences psychosociales des enfants. Organisées par la Ville de Morteau et le CCAS.

› Renseignements
au CCAS
6, Rue Barral
25500 MORTEAU
03 81 68 56 86



Fête du livre

Manifestation organisée chaque année durant le dernier weekend de mars : rencontres avec des auteurs, illustrateurs, animations pour petits et grands, spectacle, coins lecture, stands de libraires... Organisée par la Ville de Morteau et la médiathèque Roland Bouhéret.

› Renseignements
à la Médiathèque
10, Place de la Halle
25500 MORTEAU
03 81 68 56 88



« Temps en famille »

Programme d'animations mensuelles ouvertes à tous et proposé toute l'année. Diverses activités (cuisine, bricolage, jardinage, sport, chant...) et sorties sont programmées. Ces temps proposés par les participants et la référente famille permettent de passer un moment privilégié avec son enfant. Ils favorisent également une dynamique collective, des rencontres entre parents, grands-parents autour de la préparation d'une activité commune.

› Renseignements et inscription
à la MJC Centre social
2, Place de l'Église
25500 MORTEAU
03 81 67 04 25
Angélique Charnay – référente famille
angelique.charnay@mjcmorteau.com

Saison kids et Famille

› Programme d'animations mensuel
au dos de cette brochure.

Prévention

Sensibilisation au harcèlement en milieu scolaire

Si votre enfant subit de façon répétée des violences verbales et/ou morales (surnoms méchants, insultes, moqueries, brimades, rejets du groupe...), des violences physiques (bousculades, coups), des vols, il est victime de harcèlement. Lorsque ces mêmes faits se déroulent sur les réseaux sociaux, par SMS ou par courriel, on parle de cyberharcèlement. Les conséquences peuvent être graves (baisse des résultats scolaires, perte de l'estime de soi, décrochage scolaire, profond mal être).

Que pouvez-vous faire en tant que parent ?

- Prenez rendez-vous avec la direction de l'école, du collège ou du lycée.

Exposez en détail ce que subit votre enfant. Si la situation est avérée, l'établissement scolaire mettra en œuvre, avec vous, les solutions adaptées pour que votre enfant ne subisse plus cette violence.

Si vous hésitez à joindre l'établissement ou que la résolution du problème vous semble lente, vous pouvez contacter le référent harcèlement académique en utilisant le numéro vert 3020.

- Identifiez le plus précisément possible la nature des problèmes vécus par votre enfant.

Dialoguez ouvertement pour connaître : faits et éventuels auteurs et témoins. Le harcèlement est souvent constitué de petits incidents qu'il est utile de mettre par écrit afin de mieux cerner la situation. Notez la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, les réactions de votre enfant face à cette situation. Gardez aussi les preuves éventuelles du harcèlement subi, notamment sur les médias sociaux (captures d'écran...).

- Ce qu'il est déconseillé de faire.

Ne tentez pas de gérer vous-même le problème, ni de contacter l'auteur des faits : cela pourrait aggraver la situation.

Zoom sur les actions de sensibilisation à Morteau

Sensible à la question du harcèlement, la Ville de Morteau s'est associée avec les

différents collèges de la ville pour mener une campagne de sensibilisation sur cette problématique.

C'est ainsi que, depuis 2012, tous les élèves de 5^e participent à une action de théâtre forum autour des violences quotidiennes et du harcèlement à l'école.

La troupe « La Compagnie des Chimères » présente une pièce de théâtre interactive sur le sujet, créée par ses soins. Selon la méthode originale et inédite du théâtre forum, les élèves sont ensuite invités à interrompre le jeu à tout moment pour proposer une solution et venir l'expérimenter sur scène, en remplaçant ou en ajoutant le personnage de leur choix. Chaque proposition est ensuite discutée, analysée en groupe : qu'est-ce qui a changé ? Est-ce que ça a été facile ou difficile ? La situation s'est-elle améliorée ? Pour la victime ? Pour l'auteur des violences ? Etc.

L'action est ensuite relayée par les professeurs, les infirmières, l'encadrement. Une intervention dans les classes est programmée 15 jours après, par ces professionnels chargés de recueillir les impressions des élèves et poursuivre le dialogue si nécessaire.

› **Plus d'infos au CCAS**
6, Rue Barral, 25500 MORTEAU
03 81 56 68 86
ccas@morteau.org

Sensibilisation à
la (sur)exposition
aux écrans et dangers
d'Internet

Tablettes, smartphones, ordinateurs, consoles de jeux... Dans une famille aujourd'hui, on trouve en moyenne 6 écrans. 73 % des enfants ont un écran personnel, et 86 % des 12-17 ans sont équipés d'un smartphone : ils tiennent de facto une place centrale dans nos vies et celles de nos enfants. Cette (sur)exposition fait régulièrement l'objet de débats autour de son impact mais aussi des comportements sociaux des jeunes. Au sein des familles, la « gestion » des écrans donne lieu à des tensions cycliques.

Les conséquences connues pour la santé le confirment : à 6 ans, 2h d'écran par jour augmentent les risques de maladies cardiaques, d'hypertension artérielle et de diabète. De plus, à l'adolescence, le surpoids est directement lié au temps passé devant un écran. Plus inquiétant, la lumière bleue émise par les tablettes affecterait la mélatonine, hormone du sommeil, et donc l'horloge biologique.

Parents, voici quelques conseils pour gérer au mieux le rapport de vos enfants avec les écrans :

• Ne pas interdire, mais dialoguer

Il est important de s'adapter aux nouvelles technologies pour rester en phase avec vos enfants et dialoguer de manière appropriée. Les logiciels de contrôle parental sont utiles mais pas totalement efficaces.

• La règle 3-6-9-12

Ce repérage simple a été proposé par l'Académie américaine de pédiatrie : pas

d'écran avant 3 ans, 1h par jour entre 3 et 6 ans, 2h entre 6 et 9 ans et 3h au-delà. Il s'agit du temps global d'écran : télévision, ordinateur, console, tablette, mobile...

• Entre 3 et 6 ans

À cet âge, il est important d'inviter l'enfant à parler de ce qu'il voit sur les écrans. À partir de 4 ans, les ordinateurs et consoles peuvent être un support occasionnel de jeu en famille, voire d'apprentissages accompagnés. Avant 6 ans, il est déconseillé de laisser l'enfant jouer seul.

• Entre 6 et 12 ans

Les avantages pédagogiques du numérique à cet âge sont réels. Certains logiciels de lecture ou de calcul permettent des progrès notables. C'est l'excès qui est nocif : il entraîne des carences en activités physiques, un isolement social ainsi que des risques accrus de troubles ultérieurs de la vision (myopie). C'est à cette époque que l'éducation à l'autorégulation s'acquiert et permet d'éviter les dérives à l'adolescence.

• Adolescents

L'adolescent a encore besoin des conseils, du dialogue et d'un certain contrôle de la part de ses parents. Parler avec lui de ce qu'il aime sur Internet, de ce qu'il voit et fait sur les écrans lui permet de développer un sens critique.

À cet âge, bien utilisés, les écrans sont des alliés pour mieux former son esprit et son intelligence. Il faut être attentif aux jeux choisis et à la manière d'y jouer. Si l'adolescent joue avec ses amis, s'il crée par lui-même des images ou des films, ou

encore s'il désire exercer une profession liée au numérique, alors sa relation aux écrans est tout à fait positive ! Quant aux réseaux sociaux, les adolescents les utilisent généralement à bon escient et ils peuvent être un vrai espace d'expérimentation, d'innovation et d'exploration tant sociale qu'individuelle. Il faut surtout les sensibiliser sur les dangers des traces laissées (photos, commentaires, vidéos...). Elles les exposent en effet à un grand nombre d'interlocuteurs plus ou moins bien intentionnés.

Zoom sur les actions de sensibilisation à Morteau

Face à ces constats, le CCAS, en partenariat avec les acteurs institutionnels de la prévention du Val de Morteau, lance une action de sensibilisation des familles aux questions éducatives liées à l'usage du numérique.

- **Instauration d'une semaine commune** d'auto-évaluation du temps passé sur les écrans pour tous les élèves du Val de Morteau, et organisation d'une restitution publique de l'enquête relative à la connexion des jeunes sur le Val de Morteau.

- **Théâtre forum à destination des parents**

› **Plus d'infos au CCAS**
6, Rue Barral, 25500 MORTEAU
03 81 56 68 86
ccas@morteau.org



Hôtel de Ville - B.P. 53095 - 25503 MORTEAU Cedex

Tél. 03 81 68 56 56 - morteau@morteau.org

www.morteau.org

L'imprimeur Simon - Morteau